



Pierre MARTIN EI

Nom commercial : ÉLECTRICITÉ MARTIN · SIREN 111 222 333
12 rue des Artisans
73000 Chambéry France
contact@electricite-martin-exemple.fr
N° de SIRET : 111 222 333 00019
IBAN : FR76 XXXX XXXX XXXX XXXX XXXX XXX

DUPONT RÉNOVATION SAS

8 avenue des Tilleuls
73100 Aix-les-Bains France
SIRET : 987 654 321 00021
TVA intracommunautaire : FRXX987654321

FACTURE N° 2026-07-31-1043

Le vendredi 31 juillet 2026

Libellé	Quantité	Unité	Montant	Sous-total
Déplacement Déplacement sur site (forfait)	1	forfait	45.00 €	45.00 €
Recherche et diagnostic de panne Recherche de panne sur circuit existant	2	heure	55.00 €	110.00 €
Pose d'un disjoncteur différentiel 30 mA Fourniture et pose, mise en sécurité de l'installation	1	unité	95.00 €	95.00 €
Fourniture de câbles et accessoires Câbles, gaines et petit appareillage	1	lot	80.00 €	80.00 €
Main-d'œuvre Remise en service et vérification de l'installation	2	heure	55.00 € Remise : 5 %	104.50 €

Montant Total TTC

434.50 €

Statut du paiement

Facture en attente de paiement

TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

Travaux réalisés le 24 juillet 2026 – Chantier : 15 rue du Lac, 73100 Aix-les-Bains.
Échéance : 30 août 2026 (paiement à 30 jours). Virement (IBAN ci-dessus) ou chèque.

Assurance professionnelle, lorsque applicable – ASSURANCE EXEMPLE, contrat n° EXEMPLE-123456, France métropolitaine. Attestation décennale jointe si les travaux relèvent de cette garantie.

Exemple fictif – Document à personnaliser avant utilisation.

En cas de retard de paiement, une pénalité de retard au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur est exigible le jour suivant la date de règlement, sans qu'un rappel soit nécessaire (art. L441-10 du Code de commerce).
Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € est due en cas de retard de paiement (art. L441-10 et D441-5 du Code de commerce).
Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Cette facture a été émise grâce au logiciel en ligne : yoyolo